



Donation et achat immobilier

Par Dan

Bonjour

Merci bien de m'éclairer sur mon cas si cela est possible

Mes parents ont fait une donation de 50 000 à mes 2 frères il ya 3 ans, (simplement déclaré aux impots) en ce qui me concerne,

Je suis sur le point de signer un compromis pour acheter une maison à rénover et mes parents veulent me verser les 50 000 que je n'ai pas eu au moment où mes frères ont perçut cette somme

Si j'achète la maison avec cette somme et que celle ci prend de la valeur, si j'ai bien compris la valeur de la maison sera a partagé avec mes frères

Et on devrait donc faire une réintégration de donation auprès d'un notaire

Cela doit il être fait avant l'achat de la maison et quels sont les frais?

Merci beaucoup

Par ESP

Bonjour

Non, ce n'est pas la valeur de la maison qui sera a partager avec vos frères, mais uniquement la plus value éventuelle des 50.000? seulement.

Mais vous pouvez éviter cela et c'est la solution que je préfère...

Une donation partage en réintégrant les 2 précédentes.

Elles deviendront de facto non rapportables civilement (mais fiscalement pendant 15 ans).

Par Dan

Bonsoir,merci pour votre réponse..

Sauriez vous si cela peut être fait après l'achat de la maison?

Merci beaucoup

Bonne soirée

Par ESP

Préalablement est plus logique